



Shérifs Québec

Conditions et règles d'éthique pour les membres individuels, corporatifs et professionnels

Vous devez lire et accepter ce qui suit pour devenir membre de Shérifs Québec, et signer chaque page, attestant que vous adhérez au principe du respect de la vie, de la famille et de la femme. Ce sont les grandes lignes et principes essentiels au bon déroulement de nos activités. Ce texte est sujet à modifications après la première assemblée.

Valeurs humaines : les femmes et l'enfantement

Les pratiques culturelles, religieuses ou croyances qui réduisent les femmes à un rôle inférieur ou qui en diminuent la valeur ou l'importance dans la vie de ses enfants ou de sa famille, et qui causent ou pourraient causer un ou des préjudices à son ou ses enfants ne sont pas tolérées.

Shérifs Québec privilégie une position pro-choix, ce qui signifie que nous estimons que toute femme a le droit de décider du moment où elle se sent prête à assumer le rôle de mère d'un être qu'elle aura à porter et à mettre au monde. C'est un choix sacré et aucun accident dans la prévention des naissances, aucune loi ni groupe d'opinion n'est en droit de forcer une femme à violer ce principe sacré. Le principe pro-vie ne respecte pas la liberté de choix et ne peut être retenu par Shérifs Québec. Nous n'encourageons pas l'avortement, mais plutôt les pratiques de prévention des naissances, de même que l'éducation à une sexualité consciente et responsable.

Intolérance face aux comportements frauduleux

Tout membre trouvé coupable de fraude, de complot contre Shérifs Québec ou un de ses membres, de mensonge médical ou scientifique, d'acte de pédophilie ou d'affiliation à un réseau de pédophilies, de trafic humain, de violence ou d'abus envers des femmes, des enfants ou des hommes, ou d'autres crimes graves ne peut être membre de Shérifs Québec. Si les gestes ont été son adhésion à Shérifs Québec sera expulsé à titre de membre et exposé dans la liste des « bannis » accessible aux membres de Shérifs Québec et ses cliniques affiliées.

Liberté de choix

Shérifs Québec est opposé à la vaccination forcée et au harcèlement / à l'intimidation et à tout argument pour la justifier sous n'importe quel prétexte. La liberté de choix et le consentement éclairé sont de mise.

Non-divulgation

Chaque membre s'engage à ne pas divulguer d'informations médicales ou personnelles confidentielles et privées au sujet d'autres personnes sans leur consentement préalable.

Tous les membres devront signer une entente de confidentialité pour le respect du secret professionnel, commercial, médical ou des informations personnelles de nos membres ou de tiers.

Chaque membre doit avoir lu et accepté ce qui précède pour devenir membre de Shérifs Québec. Un membre qui ne sait pas lire doit s'être fait expliquer ce qui précède, sans quoi il ne pourra prétendre n'avoir pas su.

Le montant d'adhésion est de 100 \$/an et n'est en aucun cas remboursable.

FORMULAIRE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

Nom :
Prénom :
Ville :
Ville :
Code postal :
Date de naissance :
Numéro d'assurance sociale :

Merci de retourner le formulaire rempli à sherifsquebec@protonmail.com.

Association des shérifs et agents de la paix constitutionnels du Québec (ASAPCQ)

www.sherifs.quebec

819 253-0490

L'ASAPCQ est une liée à la CSPOA d'Arizona, États-Unis.

www.cspoa.org

© 20 août 2020 Shérifs Québec. Tous droits réservés.